

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 8101

présenté par
Mme Ressiguier

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet article veut ruiner le principe général français conditionnant le service d'une pension de retraite à la cessation d'activité. Plutôt que de répondre à la précarité des retraités par une hausse des pensions, il préfère offrir la charitable possibilité aux retraités de continuer à travailler pour survivre ! Aujourd'hui, 40% des 50-62 ans sont au chômage : les personnes de plus de 50 ans qui perdent leur emploi connaissent d'importantes difficultés pour en retrouver un. Parmi les plus de 60 ans, 360 000 personnes sont au chômage. Autant de personnes qui devraient pouvoir partir en retraite. Sous prétexte d'économies réalisées dans les caisses de retraites, ce sont les caisses de l'assurance-chômage et des minimas sociaux qui seront sollicitées. Mais surtout, dans un contexte d'urgence climatique, il est temps de repenser la place du travail dans nos sociétés et de s'interroger : à quoi bon travailler plus longtemps que le temps nécessaire à produire ce dont nous avons réellement besoin ? "